



**PROTECTION
SOCIALE
TRAVAIL EMPLOI**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMPTES SOCIAUX 2014

Sommaire

- **Rapport annuel du Commissaire aux Comptes**
 - **Bilan Actif**
 - **Bilan Passif**
- **Compte de Résultat**
 - **Annexe**

Montants exprimés en €

**FÉDÉRATION PROTECTION SOCIALE
TRAVAIL EMPLOI C.F.D.T.
« PSTE »**

Rapport du commissaire aux comptes

Bureau fédéral d'approbation des comptes

de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Fédération Protection Sociale Travail Emploi C.F.D.T.

« PSTE »

2-8, rue Gaston Rebuffat

75019 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

BUREAU FÉDÉRAL D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

Aux membres du bureau fédéral,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre bureau fédéral nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Fédération Protection Sociale Travail Emploi C.F.D.T. « PSTE » tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la commission exécutive. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice.

FÉDÉRATION PROTECTION SOCIAL TRAVAIL EMPLOI C.F.D.T. « PSTE »

Bureau fédéral d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 2.5 de l'annexe expose les règles comptables relatives aux placements détenus dans une perspective à long terme par la fédération. Dans le cadre de notre appréciation des principes et méthodes comptables retenus pour établir les comptes de l'exercice, nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe à ce sujet.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 22 mai 2015

Le commissaire aux comptes

F.-M. RICHARD & Associés

Xavier HUAULT-DURUY

Fédération CFDT PSTE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2014

BILAN ACTIF		Brut au 31/12/2014	Amort. & Provision	Net au 31/12/2014	Net au 31/12/2013
BILAN PASSIF					
Fonds propres					
Fonds syndicaux sans droit de reprise				472 251,44	459 111,04
Ecart de réévaluation					
Réserves				-15 203,73	4 915,12
Réport à nouveau					
Résultat de l'exercice					
Autres fonds syndicaux					
Fonds syndicaux avec droit de reprise :					
- Apports					
- Legs et donations					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
Provisions réglementées					
FONDS SYNDICAUX				457 047,71	464 026,16
Provisions pour risques					
Provisions pour charges				9 851,00	185 110,65
Fonds dédiés :					
- Sur subventions de fonctionnement					
- Sur autres ressources					
PROVISIONS ET FONDS DEDES				9 851,00	185 110,65
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit					
Emprunts et dettes financières divers				0,00	0,00
Avances et acomptes reçus					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				130 196,83	106 434,46
Dettes fiscales et sociales				40 207,10	32 861,64
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes				38 363,60	61 583,21
Produits constatés d'avance				0,00	2 821,00
DETTES				208 767,43	203 700,31
Écart de conversion passif					
TOTAL GENERAL					
				675 666,14	852 837,12
ENGAGEMENTS DONNES					
BILAN ACTIF					
Immobilisations incorporelles					
Autres				3 596,00	546,97
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains				10 846,39	7 429,26
Constructions					
Installations techniques, mat. et out. industriels					
Autres					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières					
Participations				500,00	500,00
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de la dotation					
Autres titres immobilisés				75 021,89	166 411,76
Prêts				9 500,00	10 216,69
Autres				742,35	742,35
ACTIF IMMOBILISE				158 479,10	185 847,03
Stocks					
Matières premières et autres appro.					
Marchandises					
Avances et acomptes versés					
Créances :					
Créances usagers et comptes rattachés				269 942,02	156 390,74
Autres				223 954,30	352 282,46
Valeurs mobilières de placement				0,00	0,00
Disponibilités				76 516,65	145 342,53
Charges constatées d'avance				5 046,54	12 974,36
ACTIF CIRCULANT				575 459,51	688 990,09
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des emprunts					
Ecart de conversion actif					
TOTAL GENERAL				733 938,61	852 837,12
ENGAGEMENTS RECUS					

Fédération CFDT PSTE

Compte de résultat du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014

	du 01/01/14 au 31/12/14 12 mois	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois
Produits d'exploitation		
Cotisations	548 507,65	548 782,36
Prestations	275 548,44	352 023,90
Dons	0,00	0,00
Subventions d'exploitation	671 066,73	635 082,08
Autres produits (hors cotisations)	7 943,47	63 255,68
Reprises sur provisions amortissements, transferts de charges	177 798,65	0,00
TOTAL I	1 680 864,94	1 599 144,04
Charges d'exploitation		
Achats	68 956,57	106 282,18
Autres achats et charges externes	1 117 423,21	1 133 322,46
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00	1 062,69
Salaires et traitements	74 105,58	85 333,84
Charges sociales	132 789,83	147 475,83
Dotation aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	9 491,44	7 653,81
Dotation aux provisions sur actif circulant	0,00	0,00
Dotation aux provisions pour risques et charges	2 539,00	62 466,65
Autres charges	294 801,47	68 592,46
TOTAL II	1 700 117,20	1 582 171,92
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-19 252,26	6 972,12
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Excédent ou déficit transféré III		
Déficit ou excédent transféré IV		
Produits financiers :		
Produits financiers de participation		
Produits autres valeurs mobilières	3 511,35	0,00
Autres intérêts et produits assimilés	0,00	0,00
Reprise sur provisions et transferts de charges		
Différence positive de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
TOTAL V	3 511,35	0,00
Charges financières :		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	0,00	0,00
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL VI	0,00	0,00
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	3 511,35	0,00
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II-IV+V-VI)	-15 740,91	6 972,12
Produits exceptionnels :		
Sur opérations de gestion	537,18	0,00
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL VII	537,18	0,00
Charges exceptionnelles :		
Sur opérations de gestion	0,00	2 000,00
Sur opérations en capital		
Dotation aux amortissements et provisions	0,00	0,00
TOTAL VIII	0,00	2 000,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	537,18	-2 000,00
Impôts sur les sociétés	0,00	57,00
TOTAL DES PRODUITS	1 684 813,47	1 599 144,04
TOTAL DES CHARGES	1 700 117,20	1 584 228,92
SOLDE INTERMEDIAIRE	-15 203,73	4 915,12
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
EXCEDENT OU DEFICIT	-15 203,73	4 915,12
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Produits		
Militantisme	0,00	0,00
Prestations en nature	0,00	0,00
Dons en nature	0,00	0,00
Total produits	0,00	0,00
Charges		
Secours en nature	0,00	0,00
Mise à disposition gratuite de biens et services	0,00	0,00
Militantisme	0,00	0,00
Total charges	0,00	0,00
EXCEDENT OU DEFICIT COURANT	-15 203,73	4 915,12
EXCEDENT OU DEFICIT DES OPERATIONS PLURIANUELLES	0	0,00

FEDERATION CFDT PSTE
Annexe aux états financiers
de l'exercice clos le 31 décembre 2014

La « FEDERATION CFDT PSTE » se caractérise pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2014 et clos le 31 décembre 2014 par les données suivantes :

Total du bilan	675 666 €
Produits d'exploitation	1 680 865 €
Déficit	-15 204 €

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers

1. Faits majeurs de l'exercice

Aucun fait majeur sur l'exercice.

2. Principes, règles et méthodes comptables

2.1. Présentation des comptes

Les documents dénommés « états financiers » comprennent :

- ✓ le bilan,
- ✓ le compte de résultat,
- ✓ l'annexe.

Observation sur le périmètre des comptes :

Conformément à son règlement intérieur, la fédération CFDT PSTE a mis en place divers structures fédérales appelées collectifs nationaux. Leurs attributions et modalités de fonctionnement sont arrêtées par le bureau fédéral. Ces structures fédérales n'ont pas de personnalité morale et agissent sur délégation de la fédération.

Les fonds de droit syndical gérés par les structures fédérales sont intégrés dans les comptes de la fédération. La liste des structures comprises dans les comptes au 31/12/2014 figure au point 4.10 de la présente annexe.

2.2. Principes comptables retenus

La loi n°2008-789 du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail a introduit dans le code du travail une obligation pour les organisations syndicales d'établir des comptes annuels et des comptes consolidés pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009.

La « FEDERATION CFDT PSTE » retient les principes comptables généraux des règlements CRC 2009-10, 99-01 et 2014-03.

Elle applique notamment les principes comptables suivants :

- ✓ la continuité de l'exploitation
- ✓ la régularité
- ✓ la sincérité
- ✓ le principe de prudence
- ✓ la permanence des méthodes

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.3. Comptabilisation des produits et des charges

Les produits perçus par les organisations syndicales sont comptabilisés conformément aux dispositions du paragraphe 222-1 du règlement n°2014-03, sous réserve des modalités suivantes prévues pour les cotisations.

Les charges supportées par les organisations syndicales sont comptabilisées conformément aux dispositions du paragraphe 221-1 dudit règlement.

2.3.1. Fait générateur de la comptabilisation des cotisations

Le versement des cotisations est comptabilisé selon le principe édicté par la « Charte de la cotisation syndicale » régissant la répartition des cotisations entre structures affiliées à la C.F.D.T.

En conformité avec le règlement n°2009-10 du CRC, l'individualisation par structure C.F.D.T. des flux de cotisations, dont le versement intervient postérieurement à la clôture, permet la reconnaissance d'un produit à recevoir comptabilisé sur l'exercice arrêté au 31 décembre.

2.3.2. Contributions publiques de financement

Ces contributions sont comptabilisées à réception d'une notification délivrée par le financeur. Conformément au principe repris dans le paragraphe 2.6 du règlement CRC (n° 2009-10 - Annexe – Règles comptables des organisations syndicales -), il est tenu compte d'éventuelles conditions suspensives ou résolutoires figurant dans la convention et précisant les termes des actions à mener.

Durant l'exercice 2014, les contributions enregistrées en produits ont fait l'objet d'un traitement comptable obéissant aux règles ci-dessus rappelées.

2.4. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction la durée de vie prévue :

✓ Logiciels	1 à 3 ans
✓ Aménagements et installations	10 ans
✓ Matériel de bureau et informatique	3 ans
✓ Mobilier	10 ans

2.5. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles représentent généralement les placements à long terme réalisés par la « FEDERATION CFDT PSTE » dans le cadre de la gestion de ses réserves financières.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.6. Créances usagers, autres créances et produits à recevoir

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

A la clôture sont comptabilisés, dans un compte « produits à recevoir », tous les produits concernant l'exercice en cours et comptabilisés sur l'exercice suivant.

2.7. Valeur mobilières de placements

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur d'achat. Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément aux règles comptables.

2.8. Charges constatées d'avance

Elles concernent des charges engagées durant l'exercice et dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.

2.9. Réserves

Le fonds de réserve correspond au cumul des résultats antérieurs.

2.10. Provisions pour risques et charges

Conformément à l'article 531-2/9 du PCG, le montant calculé de la provision pour engagement de retraite de la « FEDERATION CFDT PSTE » à la clôture de l'exercice est de 9 851 €.

Le calcul a été effectué en utilisant une méthode actuarielle.

2.11. Emprunts et dettes financières divers

Tous les emprunts et dettes financières divers sont valorisés à leur valeur nominale.

2.12. Dettes fournisseurs et charges à payer

Toutes les dettes fournisseurs sont valorisées à leur valeur nominale.

A la clôture sont comptabilisées, dans un compte « charges à payer », toutes les charges concernant l'exercice en cours et comptabilisées sur l'exercice suivant.

2.13. Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales sont valorisées à leur valeur nominale. La « FEDERATION CFDT PSTE » enregistre une provision pour congés acquis en vertu du principe d'indépendance des exercices.

2.14. Autres dettes

Les autres dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

2.15. Produits constatés d'avance

Ils concernent des produits engagés durant l'exercice et dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.

3. Informations relatives au bilan et au compte de résultat

3.1. Immobilisations et amortissements

Les mouvements des immobilisations et des amortissements sont retracés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations	Valeurs brutes à l'ouverture	Acquisitions	Reclassements	Cessions	Valeurs brutes à la clôture
Immobilisations incorporelles	20 920	5 827	0	0	26 747
Logiciels	20 920	5 827		0	26 747
Immobilisations corporelles	39 340	10 130	0	3 503	45 968
Construction	0	0			0
Agencement installation	0	0			0
Matériel informatique	35 740	10 130		3 503	42 368
Autre matériel	0	0			0
Matériel et mobilier de bureau	3 600	0			3 600
Immobilisations financières	177 870	7 000	0	99 107	85 764
Autres Titres	500	0	0	0	500
Prêts	10 217	7 000	0	7 717	9 500
Dépôts et cautionnements versés	742				742
Titres immobilisés	166 412	0	0	91 390	75 022
TOTAL GENERAL	238 130	22 957	0	102 609	158 479

Amortissements	Amortissements à l'ouverture	Dotations	Reclassements	Reprises	Amortissements à la clôture
Immobilisations incorporelles	20 373	2 778	0	0	23 151
Logiciels	20 373	2 778		0	23 151
Immobilisations corporelles	31 910	6 713	0	3 503	35 121
Construction	0	0			0
Agencement installation	0	0			0
Matériel informatique	29 710	5 513		3 503	31 721
Autre matériel	0	0			0
Matériel et mobilier de bureau	2 200	1 200			3 400
TOTAL GENERAL	52 284	9 491	0	3 503	58 272

Ils laissent apparaître une plus-value latente de 4,3 K €.

3.2. Stocks

Il n'y a pas de stocks au 31/12/2014.

3.3. État des créances

3.3.1. Créances usagers

L'ensemble des créances a une échéance à moins d'un an.

3.3.2. Autres créances

Elles correspondent essentiellement aux produits à recevoir sur cotisations, subventions et remboursements de formations.

3.4. Valeurs mobilières de placement

Il n'y a pas de valeurs mobilières de placement au 31/12/2014.

3.5. Disponibilités

Il s'agit des soldes comptables débiteurs des banques et de la caisse.

3.6. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance concernent :

- Dalloz revue droit social 2015	281 €
- SCUP IE février 2015	4 766 €

3.7. Fonds syndicaux

La situation nette a évolué pendant l'exercice comme indiqué ci-dessous :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Réserve Fédérale	371 731	45 000	-14 018	402 712
Réserves des collectifs	42 380	29 189	-2 030	69 539
Réserve Congrès	45 000		-45 000	0
Résultat	4 915		-20 119	-15 204
	464 026	74 189	-81 167	457 047

3.8. Provisions et dépréciations

L'état des mouvements des provisions et dépréciations sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	A l'ouverture	Dotations	Reprises	A la clôture
Provision litige (1)	117 498	0	117 498	0
Provision intérêt sur litige (1)	60 301	0	60 301	0
Engagement de retraite	7 312	2 539	0	9 851
TOTAL	185 111	2 539	177 799	9 851

(1) Les provisions ont été utilisées conformément à leur objet.

3.9. Emprunts et dettes financières divers

Néant.

3.10. Dettes fournisseurs et charges à payer

L'ensemble des dettes fournisseurs et des charges à payer a une échéance à moins d'un an.

3.11. Dettes fiscales et sociales

Elles sont essentiellement à moins d'un an et comprennent notamment la provision pour congés payés et charges sociales (10 330 €).

3.12. Autres dettes

Les autres dettes ont une échéance à moins d'un an.

3.13. Produits constatés d'avance

Aucun produit constaté d'avance n'est constaté sur l'exercice.

3.14. Ressources annuelles

La « FEDERATION CFDT PSTE » a perçu 1 684 376 € de ressources annuelles comme le présente le tableau ci-dessous :

	Exercice N	Exercice N-1
Cotisations reçues	548 508 €	548 782 €
Reversements de cotisations	- €	- €
Subventions reçues	671 067 €	635 082 €
Autres produits d'exploitation perçus	283 491 €	415 280 €
Reprise de provision et transfert de charges	177 799 €	- €
Produits financiers perçus	3 511 €	- €
Total des ressources	1 684 376 €	1 599 144 €

3.15. Contributions en nature

La « FEDERATION CFDT PSTE » se réfère aux dispositions de l'article 4 du règlement CRC n° 2009-10 définissant le « Traitement des contributions en nature » effectuées à titre gratuit.

Les contributions volontaires en nature sont exclusivement constituées par des mises à disposition de permanents syndicaux ; leur durée de fonction au sein de la « FEDERATION CFDT PSTE », renouvelable.

Le nombre de mises à disposition est de 19 personnes en 2014 à titre gratuit et de 1 personne avec une convention financière.

Les mises à disposition de personnes proviennent d'organismes gestionnaires des prestations sociales.

4. Autres informations

4.1. Militantisme

La « FEDERATION CFDT PSTE » ne valorise pas l'action de ses militants car leurs actions sont suffisamment connues et reconnues pour qu'une mention qualitative lui paraisse suffisante.

4.2. Liste des mandats dans les organismes paritaires

La fédération PSTE participe aux organismes paritaires suivants :

Mandat dans les organismes paritaires
OPCA unification CAPSSA (caisse prévoyance des agents de la sécurité sociale)

4.3. Effectif à la clôture

L'effectif est composé à la clôture de 2 équivalents temps plein.

Effectif	Exercice N	Exercice N-1
Cadres et équivalents		
Employés	2	2
Total	2	2

4.4. DIF

Le nombre d'heures dues au titre du Droit Individuel à la Formation représente à la clôture 180 heures.

4.5. Engagements financiers et sûretés réelles donnés et reçus

Néant

4.6. Engagements hors bilan donnés et reçus

Néant

4.7. Engagements de retraite

Néant

4.8. Compte épargne temps

Néant

4.9. Engagements de crédit-bail

Les engagements en matière de crédit-bail de la Fédération ont généré une charge de 9 440 € TTC au cours de l'exercice 2014. Au titre de ce contrat il reste à verser sur les exercices à venir un montant de 21 240 € TTC.

Postes du bilan	Date début crédit-bail	Date fin crédit-bail	Prix de revient	Redevances payées		Redevances restant à payer			Total à payer	Prix d'achat résiduel
				de l'exercice	cumulées	à - 1 an	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans		
612200	01/01/2012	31/03/2017	49 316	9 440	28 178	9 440	11 800		21 240	493
Total			49 316	9 440	28 178	9 440	11 800	0	21 240	493

4.10. Liste des structures intégrés

Les collectifs nationaux suivants ont été intégrés dans les comptes :

- Malakoff Médéric
- Novalis Taitbout
- BTP Vacances
- PRO BTP
- BTP RMS
- AG2R
- Si2M

4.11. Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes au titre du contrôle légal des comptes de l'exercice 2014 sont de 7 900 €.